



Nos honoraires transactions immobilières 2023

A la charge des acquéreurs

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES AGENCE TTC	PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES AGENCE TTC
De 1 000 € A 30 000 €	3 000 €	De 180 001€ A 190 000 €	11 700 €
De 30 001 € A 40 000 €	4 000 €	De 190 001 € A 200 000 €	12 000 €
De 40 001 € A 50 000 €	5 000 €	De 200 001 € A 210 000 €	12 500 €
De 50 001 € A 60 000 €	5 300 €	De 210 001 € A 220 000 €	13 000 €
De 60 001 € A 70 000 €	5 800 €	De 220 001 € A 230 000 €	13 500 €
De 70 001 € A 80 000 €	6 200 €	De 230 001 € A 240 000 €	14 000 €
De 80 001 € A 90 000 €	6 600 €	De 240 001 € A 250 000 €	14 500 €
De 90 001 € A 100 000 €	6 900 €	De 250 001 € A 260 000 €	15 000 €
De 100 001 € A 110 000 €	7 400 €	De 260 001 € A 270 000 €	15 500 €
De 110 001 € A 120 000 €	7 900 €	De 270 001 € A 280 000 €	16 000 €
De 120 001 € A 130 000 €	8 400 €	De 280 001 € A 290 000 €	16 500 €
De 130 001 € A 140 000 €	8 900 €	De 290 001 € A 300 000	17 000 €
De 140 001 € A 150 000 €	9 400 €	De 300 001 € A 350 000 €	18 000 €
De 150 001 € A 160 000 €	9 900 €	De 350 001 € A 400 000 €	19 000 €
De 160 001 € A 170 000 €	10 500 €	De 400 001 € A 500 000 €	20 000 €
De 170 001 € A 180 000 €	11 000 €	Au-delà De 500 000 €	5%



Nos honoraires locations immobilières 2021

LOCAUX À USAGE D'HABITATION (vide ou meublée)

Les honoraires sont égaux entre propriétaire et locataire.

Honoraires de location à la charge du LOCATAIRE :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Honoraires de location de prestation à la charge du PROPRIETAIRE :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 euros TTC/m² selon la réglementation en vigueur (Loi ALUR).

Plafond maximum d'un montant d'un loyer toutes charges comprises.